

COMMUNE DU MAZET-SAINT-VOY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 23 juillet 2026

Le Conseil municipal de la commune du Mazet-Saint-Voy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Monsieur Thierry Quesada, Maire**.

Présents : Mme Claudia BONNEFOY, Mme Coraline CAPON-BLANC, Mme Vanessa FERRIER, M. David GENEST, M. Frédéric GROS, Mme Karine GUEZ, Mme Amélie GUILHOT-MARCHAIS, M. Michel MARTIN, M. Kévin MURÉ, M. Thierry QUESADA, M. Patrick ROUX, M. Serge VERILHAC, Mme Laetitia VOCANSON.

Excusée : Mme Karine VALLA.

Monsieur le Maire ouvre la séance à **20 h 02**.

Mme **Amélie GUILHOT-MARCHAIS** est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du Conseil municipal. **Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans observation.**

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

1. Demande de subvention – Amendes de police

Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement destiné à renforcer la sécurité des déplacements piétons le long de la route du Chambon. Le projet consiste en la création d'un trottoir reliant le centre-bourg à la Résidence du Lizieux, sur une longueur d'environ **160 mètres** et une largeur d'un mètre, pour un montant estimatif de **32 430 € HT**.

Il précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des **Amendes de police**, à hauteur de **30 %**, et qu'un financement complémentaire pourrait être sollicité auprès de l'OPAC. Les travaux devront être réalisés dans un délai de deux ans suivant l'attribution de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** le projet et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

2. Tarifs des locaux paramédicaux

Le Conseil municipal examine les demandes d'installation de plusieurs professionnels de santé au sein des locaux paramédicaux communaux. Les conditions proposées :

- **Local de droite : 200€, centre 200€, gauche 300€**
- Ces locaux nécessitent des travaux de mise en accessibilité comprenant notamment la création d'un passage, la pose d'une porte adaptée ainsi qu'une rampe répondant aux normes PMR ;
- Les charges de chauffage seront réparties proportionnellement à la surface occupée. Le Maire pourra établir les baux correspondants et à autoriser l'installation d'une signalétique adaptée. **Délibération adoptée à l'unanimité**

3. Désignation d'un représentant communal au Plan pastoral du Haut-Lignon

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en place du **Plan pastoral du Haut-Lignon**, destiné à assurer le suivi des surfaces pastorales et des exploitations concernées.

M. **David GENEST** représentera la commune.

Le premier conseil du Plan pastoral se réunira en septembre 2026 pour une durée de cinq ans.

4. Biens de section – Secteur de Bronac et Faurie

Le Conseil est informé de plusieurs demandes concernant des biens de section.

Demande de M. ROUX

Une demande de rachat d'une parcelle d'environ **50 m²** de forme triangulaire est présentée. Les futurs besoins d'assainissement seront également à étudier. Le Conseil demande qu'un bornage soit réalisé à l'initiative du demandeur avant toute poursuite de la procédure.

(Consultation des électeurs de la section.)

Demande de M. et Mme PLOTON

Une demande de rachat est également présentée afin de permettre l'accès à une habitation enclavée et l'installation d'un assainissement. Le Conseil demande qu'un bornage soit réalisé à l'initiative du demandeur avant toute poursuite de la procédure.

(Consultation des électeurs de la section.)

Section de Faurie

Il est décidé de consulter les électeurs de la section afin de déterminer le devenir du bâtiment (garage) présent sur la parcelle.

Monsieur le Maire informe également le Conseil d'une demande d'acquisition d'une emprise située dans la cour d'une propriété appartenant à **Mme LANDON**. parcelle de **712 m²**,

Enfin, le Conseil engage un travail de cartographie des biens de section afin d'établir précisément la liste des électeurs appelés à participer aux consultations.

5. Déplacement d'un chemin communal à Champagnac

Le Conseil est informé d'une demande concernant une acquisition d'emprise de chemin rural située à le Prat de Champagnac. Le Conseil indique qu'une étude technique devra être réalisée aux frais du demandeur avant toute consultation des électeurs concernés.

Une demande de raccordement au réseau d'eau potable de cette maison est également évoquée. Le Conseil rappelle que cette demande relève de la compétence de la commune de Fay-sur-Lignon qui fournit l'eau à ce secteur.

6. Régularisation foncière – Secteur de Chazeaux

Le conseil doit modifier une délibération de 2017 suite à des changement de numéro de parcelle Afin de régulariser l'emprise d'un chemin existant, le Conseil municipal décide l'acquisition des parcelles cadastrées **982, 972, 975, 967 et 970**. Après de la SCI les Myosotis, M Pelcé, M Devidal Les tarifs arrêtés lors de la délibération de 2017 sont maintenus :

- acquisition par la commune : **0,20 €/m²** ;
- cession aux particuliers : **0,6447 €/m²**.

M. DEVIDAL acquiert la parcelle cadastrée n°990 pour régulariser son emprise actuelle

Aucun bornage supplémentaire n'est nécessaire. Les frais de notaire, seront pris en charge par la commune comme évoqué dans la délibération de 2017

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Subventions aux associations

Le Conseil valide la proposition de la commission Vie associative visant à fixer au **31 janvier** de chaque année la date limite de dépôt des demandes de subvention. Les associations seront informées de cette règle.

Les Lectures sous l'Arbre : L'association sollicite une subvention de **3 000 €**.

Compte tenu du soutien matériel déjà apporté par la commune (mise à disposition des locaux, du matériel et des agents communaux), le Conseil décide d'attribuer une subvention de **2 000 €**.

Décision adoptée à l'unanimité.

Mazet Breakdance

L'association sollicite une aide de **1 000 €** destinée à financer l'acquisition d'un tapis de danse afin de protéger le sol du Calibert et d'améliorer les conditions de pratique. Le Conseil décide d'accorder une subvention de **500 €**, permettant de répondre au besoin matériel de l'association.

Décision adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Assainissement

Le Conseil est informé de la réalisation prochaine d'une étude relative au plan d'épandage des boues, confiée à un bureau spécialisé afin de répondre aux exigences réglementaires d'INGE43 avant le 1er septembre 2026.

Eau potable

Plusieurs difficultés sont également signalées sur le réseau d'eau potable :

- fuite au pont des Merles et fuite sur le secteur de la Varenne ayant provoqué l'inondation d'une habitation entraîne une perte importante d'eau sur la conduite (environ 30 m³ par jour)
- Les difficultés d'approvisionnement du réservoir du Volamont pourraient être liées à un drainage obstrué sous les puits;
- niveau particulièrement bas du Lignon.

Des difficultés d'alimentation persistent également sur les secteurs de **La Petite Roche, La Chèze et La Chalayouse**.

Le Conseil étudie plusieurs pistes d'amélioration, notamment l'installation d'un système de pompage afin de limiter le recours aux camions-citernes. Le remplacement des systèmes de communication des réservoirs, actuellement en technologie EDGE, par des équipements compatibles 4G est également envisagé pour permettre une information en temps réel des niveaux.

Ces investissements auront un impact sur le coût futur des services d'eau potable et d'assainissement.

Feu d'artifice communal

Pour des raisons de sécurité liées à la fréquentation du site actuel, un nouveau lieu de tir est prévu devant le centre de loisirs, en concertation avec le centre d'incendie et de secours.

Un périmètre de sécurité de **120 mètres** devra être respecté.

En cas d'alerte canicule, le feu d'artifice serait reporté au **31 décembre 2026**.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à **21 h 56**.

Fait et délibéré le 23 juillet 2026,

Le Maire,
Thierry QUESADA

La Secrétaire de séance,
Amélie GUILHOT-MARCHAIS